

REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE
MINISTERE DE L'INTERIEUR, DES COLLECTIVITES LOCALES
ET DES TRANSPORTS
DIRECTION GENERALE DE LA SURETE NATIONALE
DIRECTION DE L'ADMINISTRATION GENERALE
SOUS-DIRECTION DU BUDGET
BUREAU DES MARCHES

NIF : 40.800.200.300.0062

**AVIS D'ATTRIBUTION PROVISoire DE L'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT
AVEC EXIGENCE DE CAPACITES MINIMALES N°20/2024 3 (EME PUBLICATIONS)**

Conformément aux dispositions des articles 65 et 82 du décret présidentiel n°15-247 du 16/09/2015, portant réglementation des marchés publics et des délégations de service public, la Direction Générale de la Sûreté Nationale informe l'ensemble des soumissionnaires ayant participé à l'appel d'offres national ouvert avec exigence de capacités minimales n°20/2024 (3^{ème} publications), publié sur le BOMOP et la presse à partir du 19/10/2025, ayant trait à la réalisation de l'acquisition des équipements spécifiques au profit de la clinique vétérinaire du centre cynotechnique de la Sûreté Nationale, répartis en Deux (02) lots distincts susceptibles d'être attribués séparément, comme suit :

Lot n°01 : Équipements de laboratoire vétérinaire ;

Lot n°06 : Fourniture, installation et mise en service d'équipement d'alimentation et d'installation de réseau de gaz médical pour bloc opératoire ;

Qu'à l'issue de l'analyse des offres techniques et financières, les marchés ont été attribués provisoirement comme suit :

Lot	Attributaire provisoire du marché	Montant proposé DA/TTC	Délai de d'exécution proposé	Délai de garantie proposé	Note technique Total	Numéro du NIF
N°01	infructueux					
N°03	SARL AZUR MATERIEL MEDICAL Wilaya D'ALGER	7.827.820,00	35 jours "20 points"	30 mois "10 points "	30/30	000416096567243

Les soumissionnaires qui contestent l'attribution provisoire des marchés peuvent introduire un recours, dans les **dix (10) jours** à compter de la première publication de l'avis d'attribution provisoire dans le Bulletin Officiel des Marchés de l'Opérateur Public, la presse ou le portail électronique des marchés publics, auprès de la : **COMMISSION SECTORIELLE DES MARCHES PUBLICS DU MINISTRE DE L'INTERIEUR, DES COLLECTIVITES LOCALES ET DES TRANSPORTS (PALAIS DU GOUVERNEMENT), RUE DOCTEUR SAADANE, WILAYA D'ALGER**. Si le dixième jour coïncide avec un jour férié ou un jour de repos légal, la date limite pour introduire un recours est prorogée au jour ouvrable suivant.

Les soumissionnaires qui souhaitent prendre connaissance des résultats détaillés de l'évaluation de leurs candidatures, offres technique et financière, sont invités à se rapprocher du service contractant, au plus tard **trois (3) jours** à compter du premier jour de la publication du présent avis, pour leur communiquer ces résultats, par écrit.